

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, M THINON, P MAISONNEUVE JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 43
Procurations : 2
Votants : 45
Absents : 7

Date de convocation : 8/03/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, MF TASTEVIN, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B LADRAY et JP MARRON

Objet : Marché 2022-250 - Suivi animation OPAH RU choix du prestataire.

Par délibérations DEL 13092022-11 et DEL 08112022-31, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de service pour le suivi-animation de l'OPAH RU.

S'agissant d'une consultation en procédure formalisée, publiée du 14/11/2022 au 09/01/2023, les avis d'appel d'offres réglementaires ont été publiés au BOAMP et au JOUE notamment.

Le Président indique ensuite que la Commission d'Appel d'Offres a analysé les 2 offres reçues les 31/01 et 07/02/2023 et qu'elle a procédé au classement final le 7/02/2023 conformément aux critères énoncés au règlement de consultation.

La notation finale étant arrêtée à :

NOM DU CANDIDAT	URBANIS	SOLIHA 07
Note valeur technique / 60	35,40	57,60
Note Prix / 40	40,00	22,46
Note générale / 100	75,40	80,06
Classement	2	1

- la CAO a retenu le prestataire SOLIHA (groupement SOLIHA Ardèche -SOLIHA Drôme) et décidé de lui attribuer le marché dont la durée est de 5 ans (3ans pour la tranche ferme et 2 ans pour la tranche optionnelle, et le montant estimé à 1 300 000 € HT avec Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE-réunions).

Ayant eu connaissance du rapport de présentation, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : R KAPPEL) :

- Autorise le Président à signer le marché avec SOLIHA ;
- Le charge d'engager toutes formalités auprès du service du contrôle de légalité, toutes publications et notifications à intervenir dans le respect du délai standstill ;
- Lui demande d'inscrire les sommes correspondantes au budget.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 15 mars 2023

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230314-DEL14032023-33-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023